

Gest'Alpe

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Numérisation du service universel sur l'alpe.*
- **FORMATION :** *La maîtrise des territoires de montagne au 9^e salon des alpages.*
- **FORMATION :** *Nouvelle formation en 2018 : «Diplôme en conduite d'alpage».*
- **NEWS :** *Eric Mosimann au Parc naturel régional du Jura vaudois.*
- **OFFICIEL :** *Aide pour l'établissement d'un plan d'exploitation.*
- **TECHNIQUE :** *Optimisation de la qualité fourragère des pâturages d'alpage.*
- **OFFICIEL :** *Effectif de porcs à l'alpage.*
- **ACTUALITÉ :** *Nouveau plan de gestion du sanglier pour le canton de Vaud.*
- **AGENDA :** *Février à octobre 2018.*

Numérisation du service universel sur l'alpe.

Une offre de base accessible à toute la population doit être garantie sur l'ensemble du pays à un prix abordable. Concrètement, Swisscom, en sa qualité de concessionnaire du service universel, assure cette prestation par un raccordement au réseau de télécommunication pour la téléphonie vocale et l'accès Internet à large bande incluant, dès le 1^{er} janvier 2018, un débit minimal de transmission des données augmenté. Le numérique sera universel.

Ce nouveau standard nécessite la **suppression progressive** de la téléphonie analogique qui permet le raccordement par lignes aériennes des **bâtiments isolés dépourvus d'alimentation électrique**. Deux solutions de remplacement sont disponibles pour obtenir un raccordement numérique. L'accès à Internet et aux appels peut s'installer via le **réseau mobile** ou par **satellite bidirectionnel** avec la pose d'une antenne extérieure à l'endroit bénéficiant de la meilleure réception. **Ces deux systèmes nécessitent une alimentation électrique.**

La Société suisse d'économie alpestre (SSEA), avec le soutien du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a conclu un partenariat avec Swisscom afin de garantir la téléphonie, avec les avantages du numérique, sur les sites isolés du pays.

Les exploitations d'estivage isolées, sans alimentation électrique, sont priées de s'annoncer à la SSEA sur le site www.economiealpestre.ch (actualités - migration vers téléphonie IP - questionnaire). Si elles répondent aux critères fixés, elles obtiendront une solution pour garantir leur alimentation en électricité et pour assurer leur raccordement au service universel.



Alain Peter
Section technique du SAB
Bureau romand
alain.peter@sab.ch

FORMATION: La maîtrise des territoires de montagne au 9^e salon des alpages.

Le 9^e salon des alpages s'est déroulé les 13, 14 et 15 octobre 2017 aux Diablerets. L'aménagement du territoire était au centre des débats avec pour slogan « Le montagnard est-il encore maître sur son territoire ? » l'orateur du jour n'était autre que Thomas Egger, conseiller national et Directeur du SAB. La communauté de communes de la Vallée de Chamonix était invitée d'honneur.

Entrée en matière vendredi par une soirée cinéma en hommage à Jacqueline Veuve avec projection du film « Un petit coin de paradis » retraçant l'histoire d'un projet de développement régional agricole dans le Val d'Hérens.

Le point fort de la partie formation est la conférence débat du samedi après-midi. Malheureusement, le comité d'organisation ainsi que de nombreux participants ont déploré l'absence d'un représentant du gouvernement cantonal, d'autant plus que le sujet débattu revêtait une importance capitale pour les régions de montagne. D'entrée de jeu, à la question posée par le slogan du jour, Thomas Egger, a répondu que non, le montagnard n'est plus maître sur son territoire ! Le débat qui a suivi, animé par Claude Défago, a vu la participation d'Eric Fournier,

Maire de Chamonix, Grégory Devaud, député et agriculteur, Jean-Marc Udriot, syndic de Leysin, Christophe Clivaz professeur à l'UNIL et Joe Quartenoud agriculteur.

La délégation de l'hôte d'honneur, forte de près de trente personnes a conquis le public lors de la soirée de gala de samedi avec des présentations de l'économie agricole et touristique, des démonstrations de danse folklorique et finalement pendant l'apéritif du dimanche midi où charcuterie, fromages et vins de la Haute Savoie ont ravi les papilles du nombreux public.

Le programme du week-end fut riche et varié :

- Projection de films
- Concours de dégustation de fromages d'alpage
- Exposition de bétail de la vallée des Ormonts et du Saanenland
- Fabrication de fromage
- Coin caresse pour les petits
- Démonstrations de chiens de conduite
- Fabrication de tavillons
- Parcours découverte illustrant l'évolution du paysage montagnard
- Stand interactif sur l'évolution du territoire.

Plus de trente stands d'artisanat, de produits du terroir, de matériel agricole et de technique spécifique aux activités du secteur primaire en mon-



tagne ont complété l'offre. L'intérêt croissant des exposants pour cette manifestation conforte les organisateurs dans leur choix et dans la structure mise en place.

Les infrastructures de la Maison des Congrès offrent un espace convivial et confortable. La présence de près de 3'000 visiteurs démontre un intérêt particulier pour les activités agricoles, pastorales et sylvicoles. Quand bien même il est difficile de mesurer les effets d'une telle manifestation, il est clair que chaque échange, si petit soit-il apporte un plus à la notion de dialogue « ville-campagne » et le salon des alpages y contribue largement.

*Jean-François Dupertuis, ProConseil,
Président d'organisation*



FORMATION: Nouvelle formation en 2018: « Diplôme en conduite d'alpage ».

Jusqu'à ce jour aucune formation en Suisse romande n'offre un cours complet pour le personnel d'alpage. En 2018 Agrilogie propose une nouvelle formation en conduite d'alpage d'une durée de 3 mois qui s'adresse à des personnes motivées à travailler sur un alpage, même si elles n'ont que peu d'expérience en la matière, parlant et lisant facilement le français.

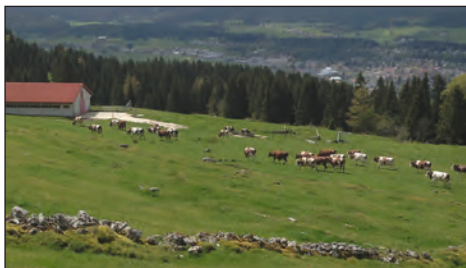
Cette formation sera complète, couvrant les nombreuses compétences à avoir sur un alpage avec fabrication, et pratique, l'essentiel de la formation se déroulant sous forme de stages. En effet seules 2 semaines de cours encadreront 3 mois de stages. Ces 3 mois se dérouleront pour 2 mois sur un alpage avec des vaches laitières et de la fabrication (alpes ou jura) et 1 mois sur un alpage détenant des chèvres laitières, produisant et commercialisant différents fromages de chèvres.

Cette formation vise à donner les compétences pratiques dans les domaines suivants : administration, entretien de l'alpage, gestion des herbages, gestion de la pâture, soins au bétail, alimentation,

fécondité, fabrication de fromages de vaches et de chèvres, hygiène, commercialisation, marketing et accueil touristique. Les stagiaires seront nourris et logés sur place.

Cette formation se déroulera de mi-mai à mi-août. Il y a la possibilité d'accueillir 12 personnes, une éventuelle sélection se fera sur dossier ou suite à un entretien. Le coût est de CHF 800.-. Un examen final couronnera la fin de cette formation. L'objectif d'Agrilogie est d'offrir cette formation chaque année dès 2018.

Renseignements et inscription chez Thierry Gallandat, doyen de la formation supérieure à Agrilogie : thierry.gallandat@vd.ch ou 021 557 98 98.



Depuis le 1^{er} novembre, Eric Mosimann a été engagé à 70% comme chef de projet agriculture et alpages au Parc naturel régional du Jura vaudois. Cet agronome, nouveau membre du groupe de travail Gest'Alpe, répond à trois questions.

Qui êtes-vous ?

J'ai quitté Changins après y avoir travaillé pendant 26 ans. Les travaux de recherche auxquels j'ai contribué dans le groupe des systèmes pastoraux concernaient les prairies et les pâtures. Bon nombre d'études ont été conduites en montagne, en particulier dans le Jura vaudois où le défi de la sécheresse est une contrainte réelle pour les systèmes herbagers. Je suis très reconnaissant à Agroscope des recherches et réseaux très divers auxquels j'ai participé et espère mettre à profit ces connaissances avec cette nouvelle orientation.

Pourquoi venir travailler au Parc ?

Pour sa proximité, j'habite à 92 m des bureaux. Plus sérieusement, le poste concerne l'agricul-

ture durable dans un territoire que j'aime et me réjouis de mieux connaître. La coordination de projets visant une plus-value pour les familles de producteurs et de consommateurs est une mission à laquelle j'adhère totalement.

Que pensez-vous des alpages du Jura vaudois ?

Avant tout, c'est un doux mélange de tradition et d'innovation. C'est une région extrêmement bien gérée et tous ses habitants devraient en être conscients et fiers. Elle est soumise à des lois et à des contraintes strictes d'exploitation des forêts et des pâtures. De nombreuses spécialités y sont élaborées. Avec l'ouverture du marché, les produire dans des écosystèmes uniques et reconnus est un avantage considérable. J'espère vivement contribuer au maintien d'un pastoralisme serein et ouvert vers l'avenir.

Parc Jura vaudois, Route du Marchairuz 2, 1188 St-George. Email : info@parcjuravaudois.ch - Tél : 022 366 51 70. www.parcjuravaudois.ch

OFFICIEL : Aide individuelle pour l'établissement d'un plan d'exploitation.

La loi cantonale sur l'agriculture (LVLAgr), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, introduit une aide individuelle forfaitaire de CHF 20.- par pâquier normal (PN), d'un montant maximum de CHF 1'000.- par exploitation d'estivage, pour l'élaboration d'un plan d'exploitation au sens de l'OPD établi par un mandataire qualifié, en particulier pour justifier l'adaptation de la charge usuelle d'une exploitation d'estivage.

Pour en bénéficier il faut faire la demande auprès du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) avant le début du mandat et au plus tard **jusqu'au 31 mars** de l'année d'estivage concernée. Vous pouvez téléphoner à M. Alain RoCHAT du SAVI qui vous transmettra le formulaire d'inscription qui devra être signé également par le propriétaire d'alpage ainsi que par le mandataire qui élaborera votre plan d'exploitation.

Pour toute information : Alain RoCHAT, SAVI, 021 316 62 32

TECHNIQUE: Optimisation de la qualité fourragère des pâturages d'alpage: quels leviers pratiques sont à la portée des agriculteurs pour valoriser au mieux leur pâture ?

Une étude portée par le Projet « Progrès-Herbe » et conduite en étroite collaboration par Pro-Conseil, le FiBL, le SAVI, l'Institut Montanum, Agroscope, la HAFL et Prolait a permis entre 2014 et 2017 de suivre 20 exploitations laitières dans le but de définir les leviers pratiques permettant d'optimiser la qualité fourragère des pâturages, augmenter leur autonomie en fourrages grossiers et réduire les concentrés.

Après détermination des exploitants prenant part au projet, un relevé géographique, pédoclimatique, botanique et structurel a été effectué sur l'ensemble des alpages dans le but de mettre à jour les cartes de végétation et d'utilisation des pâturages.

A l'aide des données récoltées sur l'ensemble des exploitations, le potentiel fourrager calculé en dt MS/ha a permis dans un premier temps de cartographier les pâturages. Le potentiel fourrager total a ensuite été utilisé pour calculer le potentiel laitier du pâturage, la charge réelle possible en animaux et ainsi déterminer la grandeur des parcs à prévoir pour une rotation optimale.

Le suivi de la croissance de l'herbe, effectué sur plusieurs micro-parcelles préalablement définies, a permis de simuler la croissance de l'herbe en

situation réelle, de construire des courbes d'évolution de la production fourragère et ainsi de les comparer aux pratiques de pâturage des agriculteurs.

L'organisation des parcs entrant dans la rotation a été discutée avec l'agriculteur afin de prendre en compte d'autres facteurs qu'uniquement le plan du pâturage et de ses aptitudes fourragères, mais également la présence d'autres animaux, la disposition des parcs autour du chalet, le temps disponible, l'intérêt porté au soin du pâturage et la présence indispensable d'abreuvoirs.

Dans l'ensemble, les agriculteurs connaissant bien leurs prairies et les indicateurs à utiliser pour changer de parc. Toutefois, il existe un véritable potentiel d'optimisation des herbages pour chaque alpage; plusieurs leviers sont mobilisables comme la date de montée à l'alpage, souvent déclenchée trop tard, et l'échelonnement du chargement à l'hectare au cours de la saison.

Toutes les étapes du projet ont favorisé les échanges entre les acteurs du projet et ont permis une amélioration de la gestion des pâturages, une augmentation de la production fourragère et un renforcement de l'autonomie alimentaire des exploitations. La diminution de l'utilisation de concentrés n'a pas été significative, ceci par le fait que la majorité des agriculteurs craignent un impact sur l'état de la santé, de la fertilité et de l'embonpoint du troupeau.

L'ensemble des résultats du projet « Progrès-Herbe » ainsi que tous les aspects liés à la valorisation optimale des ressources fourragères locales en vue de la production de lait et de viande seront présentés sous la forme d'une grande **journée des herbages, le 07 septembre 2018**, sur le site de Grange-Verney à Moudon.

Nathaniel Schmid, FiBL - Antenne Romande



OFFICIEL : Effectif de porcs à l'alpage.

Chaque exploitation d'estivage peut détenir un effectif maximum de **2 porcs pour son auto-alimentation**.

L'exploitation qui détient des vaches laitières dont le lait est transformé sur un alpage peut détenir **un porc par vache laitière pour la mise en valeur du petit lait produit**. Si la mise en valeur du lait à transformer a lieu dans le cadre d'une collaboration inter-entreprises, on peut prendre en compte l'effectif total de vaches laitières estivées. En moyenne, il ne faudrait pas garder plus d'un porc à l'engrais par 8 litres de lait à transformer.

Annnonce des entrées de porcs dans Agate

Avant d'inscrire les entrées de porcs via le portail Agate, il vous faut vous assurer auprès du Service de l'agriculture et de la viticulture que la catégorie « Porcs » soit activée pour votre exploitation d'estivage. Ensuite, il suffit d'indiquer pour chaque arrivée de porcs sur l'alpage, l'effectif, le No BDTA de l'exploitation de provenance des porcs figurant sur le certificat d'accompagnement, et la date d'arrivée.

Alain Rochat, SAVI



ACTUALITÉ : Un nouveau plan de gestion du sanglier pour le canton de Vaud.

Face à la recrudescence des dégâts causés par le sanglier dans les cultures, les prairies et les pâturages, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a actualisé son plan de gestion de l'espèce pour les années 2017-2021. De nouvelles mesures de régulation et une chasse plus longue sont instaurées pour réduire les dommages.



Le sanglier est l'espèce sauvage ayant connu durant ces vingt dernières années la plus forte expansion en Suisse et dans les pays limitrophes. Sa dynamique de population explosive engendre des problèmes de maîtrise des effectifs, constatés aussi bien aux abords immédiats des agglomérations que dans les zones de pâturages du Jura et des Préalpes.

La révision du plan de gestion, menée en étroite collaboration avec les représentants des milieux agricoles, de la forêt, de la chasse, des organisations de défense de la nature et des cantons limitrophes, s'appuie sur trois piliers, dont voici les principales nouveautés.

1. Prévention des dégâts

Le canton définit, en fonction de l'intensité des dégâts, des « zones à risque » évolutives, au sein desquelles la pose de clôtures est obligatoire pour les cultures sensibles, telles que pomme de terre, maïs, cultures maraîchères et cultures

(céréales) post-mais ou les cultures spéciales à forte valeur ajoutée ayant fait l'objet de dégâts l'année précédente. La décision de clôturer se prend après contact avec le garde-faune, lequel vérifie que la mesure soit nécessaire, rationnelle et adaptée aux conditions locales.

L'achat des clôtures est subventionné à 40% ou 80%, selon que la parcelle se trouve hors ou dans une zone à risque. La pose et l'entretien des clôtures sont quant à eux subventionnés à hauteur de CHF 1.- par mètre linéaire, depuis le 6 octobre 2017 (approbation du plan de gestion par le DTE). La liste du matériel agréé et les formulaires de demande de subvention seront disponibles sur le site internet de la DGE dès janvier 2018.

2. Régulation des effectifs de sanglier

Le canton a pour objectif de réduire les effectifs de sangliers dans les zones à risque et de concentrer les efforts sur les mesures les plus efficaces pour réduire les dégâts. Diverses mesures ont été mises en œuvre à satisfaction depuis l'été 2017,

telles que : l'introduction de périodes de chasse estivale à l'affût, l'assouplissement des horaires de chasse ou encore la réduction du prix des permis de chasse.

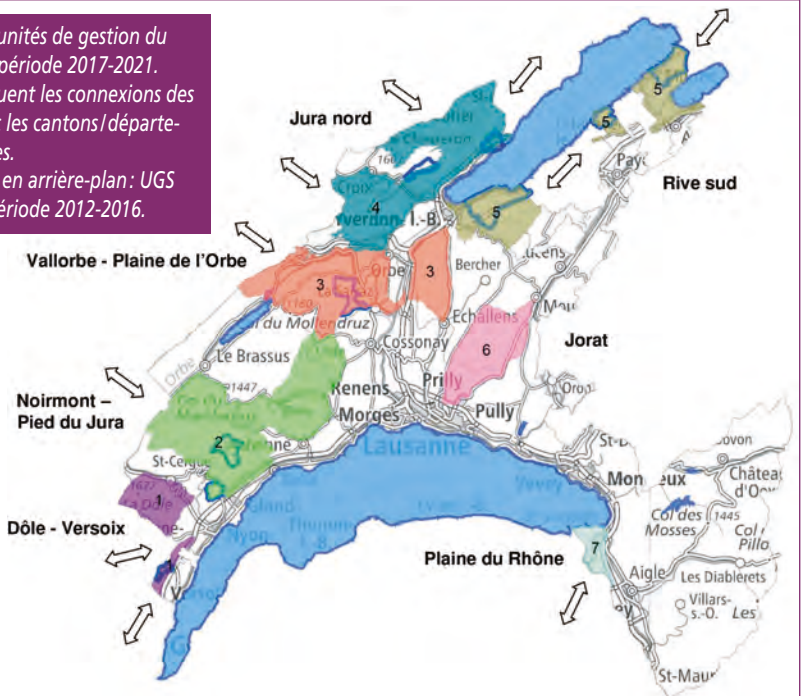
Le corps des gardes-faune permanents et auxiliaire participe désormais plus intensément à la régulation des effectifs (150 sangliers tirés cette année).

3. Indemnisation des dégâts et remise en état des parcelles

Le système d'évaluation et d'indemnisation des dégâts est clarifié, avec la collaboration d'une dizaine de taxateurs agréés par le canton.

Pâturages (y.c. alpages) : subventionnement de la perte de rendement fourrager uniquement au printemps ; subventionnement du réensemencement (forfait à l'are), excepté dans les prairies et pâturages secs d'importance nationale et cantonale (PPS), les bas-marais et les haut-marais où le réensemencement est interdit ; subventionnement de la remise en état en octobre et/ou au

Localisation des unités de gestion du sanglier (UGS) - période 2017-2021.
Les flèches indiquent les connexions des populations avec les cantons/départements limitrophes.
Périmètres bleus en arrière-plan : UGS définies pour la période 2012-2016.



printemps; importation de fourrage soumise à autorisation du SAVI.

La coordination entre les différents acteurs présents dans les zones à risques sera optimisée grâce à la création, dès 2018, de nouvelles plateformes de coopération.

La gestion du sanglier est un véritable défi, que cherche à relever le nouveau plan de gestion

2017-2021, en partant des expériences acquises dans le canton et ailleurs.

Informations complémentaires sur :
<https://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/chasse/plan-de-gestion-du-sanglier-2017-2021/>

Frédéric Hofmann
Section chasse, pêche et surveillance (DGE)

AGENDA Février à octobre 2018

Fin fév/début mars	Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon. Thème et date exacte seront publiés dans l'Agri.
5 mars	Séance (vulgarisation) à Château-d'Oex, restaurant Le Chalet à 20h15 : La fumure dans les alpages.
21 mars	Assemblée générale de la Société Vaudoise d'économie alpestre (SVEA) à Agrilogie Grange-Verney, Moudon.
Juin à septembre	Appréciations d'alpages SVEA, région Les Ormonts, Ollon, Bex, Lavey, Gryon.
Fin juin	Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle ». Le thème, le lieu et la date seront publiés ultérieurement.
Fin juin/début août	Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux-Vaulion aux Amburnex chez Jean-Claude Pittet. Le thème principal de la visite sera l'étude Progrès-Herbe menée sur l'alpage. La date exacte sera publiée ultérieurement.
Début août	Cours itinérant SVEA.
7 septembre	Journée grandes cultures et herbages à Agrilogie Grange-Verney. Thème : « Progrès herbe 2018 - Le salon romand des herbages ».
22 septembre	8 ^e Journée des alpages du Jura Vaudois, en commun avec la Fête du Vacherin aux Charbonnières/Vallée de Joux. Informations sur : www.jajv.ch

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe : Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax : 024 423 44 90 • E-mail : m.bruhlmann@prometerre.ch